



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 31662

Texte de la question

Mme Françoise de Panafieu appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les difficiles conditions de fonctionnement des services gérant les emplois d'aides-éducateurs. En effet, à ce jour, 55 000 aides-éducateurs ont été recrutés sans aucune affectation de personnels administratifs pour cette tâche supplémentaire. Un tel résultat est le fruit d'un investissement considérable des personnels de l'administration scolaire et universitaire qui ont mis tout leur savoir-faire, leur technicité, au service d'une politique en faveur des jeunes sans emplois. A terme, ce sont 75 000 aides-éducateurs qui seront en exercice. Elle lui demande quels moyens en personnel il compte mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif et quelle reconnaissance peuvent attendre les personnels administratifs chargés de la gestion des emplois-jeunes.

Texte de la réponse

Depuis la mise en oeuvre du programme « Nouveaux services, nouveaux emplois », intervenue en 1997, la qualité et l'ampleur de la tâche accomplie par les personnels des services déconcentrés, chargés du traitement des dossiers des aides-éducateurs, ont retenu toute l'attention du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La reconnaissance de l'effort ainsi réalisé par les gestionnaires locaux a été l'un des éléments qui ont conduit à leur attribuer, en fin d'année 1998, une prime exceptionnelle de 1 000 francs. Dans le souci d'alléger la charge supplémentaire assumée par ces personnels, l'administration centrale a procédé à la mise en place d'un outil informatique spécifiquement destiné à la gestion du nouveau dispositif. Les solutions susceptibles de renforcer les équipes rectorales, notamment par l'affectation dans le service d'emplois administratifs, n'impliquant pas nécessairement la création budgétaire de moyens nouveaux importants dans l'immédiat, sont également recherchées. Dans l'immédiat, une aide ponctuelle a été apportée aux recteurs par l'attribution d'une dotation complémentaire des crédits de vacations. Le projet de loi de finances pour 2000 que le Gouvernement soumet au Parlement prévoit une augmentation forte des emplois ATOSS. L'utilisation du dispositif « Ingénieurs pour l'école » est également encouragée.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise de Panafieu](#)

Circonscription : Paris (17^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31662

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3737

Réponse publiée le : 25 octobre 1999, page 6169